

Code criminel

bureaucratique, soyez-en certains; et plus il s'éloigne de la doctrine rigoureuse du gouvernement représentatif, pour s'enfoncer dans les zones brumeuses du corporatisme d'État, plus il risque de devenir bureaucratique. Il est évident, si l'on songe à ce qui s'est passé dans les grandes sociétés de la Couronne, que le gouvernement n'a plus la haute main sur ces sociétés, qui sont elles-mêmes de vastes organisations bureaucratiques.

Créer d'importants services bureaucratiques pour administrer le Code criminel par décret du conseil, cela ne va pas du tout. Et faire voter une loi pour permettre à la police d'écouter illégalement les conversations téléphoniques, et de placer des mouches dans les maisons et les bureaux, et pour faire admettre devant les tribunaux les renseignements ainsi obtenus illégalement, cela ne va pas du tout non plus.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Les abus qu'ont entraînés pour le citoyen les modifications apportées inconsidérément à nos lois sont trop criants pour qu'on se donne la peine de les exposer. L'édifice de nos veilles institutions juridiques a subi le même sort que tous les vieux monuments vénérables que des ouvriers outrecueillants et sans expérience ont cherché à mettre à la mode du jour. Il y a perdu sa symétrie, l'harmonie de ses proportions et sa simplicité majestueuse, qui ont été gâtées par une ornementation sans goût et des nouveautés folichones, comme par exemple l'écoute téléphonique.

Nous avons l'intention de voter contre le bill en troisième lecture, comme nous l'avons fait en deuxième lecture. Le ministre a refusé nos amendements, sauf deux tout à fait anodins. Au comité j'en avais proposé 73, le ministre n'en a retenu que deux, anodins comme je viens de le dire. Je m'abstiendrai donc de présenter de nouveau amendements pour m'en remettre au juge suprême, qui est la nation canadienne. Elle saura ce que veut dire ce bill que le ministre serre sur son cœur. Elle saura quel genre de contrôle le gouvernement veut établir sur les armes à feu, elle saura comment le ministre veut s'immiscer dans la vie privée des citoyens, contre toutes les règles de morale. C'est cela qu'il veut faire inscrire dans la loi, mais la population va le savoir.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, il est regrettable que nous nous occupions d'un bill aussi important en fin de session. Le bill C-51 n'a pas fini d'influer sur la vie des Canadiens. On peut se demander pourquoi nous sommes ici à discuter un bill de ce genre en ce 18 juillet. Il y a toujours deux choses qui surviennent avec l'arrivée de la canicule. La climatisation tombe en panne, coïncidence qui ne manque pas de frapper tout le monde, et le gouvernement nous sert en fin de session législative les textes qu'il n'a pas réussi à faire adopter en vitesse. On nous dit qu'il entend faire poursuivre l'étude du bill de l'immigration, dont le comité a présenté le rapport jeudi soir dernier je crois. Il n'est pas bon que le gouvernement cherche à jouer au plus malin avec la Chambre des communes et avec les Canadiens. Au cours de l'émission CTV à laquelle il participait samedi soir dernier, le solliciteur général (M. Fox) s'est plaint de ce que les projets de loi sont difficiles à faire adopter par la Chambre des communes en ce moment. Et pour assainir l'atmosphère il demande une élection. Vu l'atmosphère qui règne à ce ministère maintenant, un peu d'aération ne ferait pas de tort.

● (1550)

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Cependant, en ce qui concerne l'adoption de mesures législatives, ce ne sont pas des élections qui résoudront le problème. Quels que soient les députés à la Chambre et quel que soit leur parti, ils voudront tous examiner la mesure à l'étude très attentivement. Deux choses préoccupent le NPD à propos de la mesure. Il y a d'abord le fait que nous l'étudions à la fin de la session quand les membres de la presse et certains députés sont rentrés chez eux. Ceux qui ne sont pas partis ont hâte de le faire. Ils ont tout à fait raison de vouloir rentrer pour voir leur femme et leur famille. Ce n'est pas le moment d'étudier une mesure aussi importante que celle-ci.

La deuxième chose qui nous préoccupe à propos de la mesure, c'est que la façon dont elle est rédigée place les députés dans une situation impossible. La mesure contient quatre ou cinq bills distincts. Tout ce qu'ils ont en commun, c'est qu'ils concernent le Code criminel. Le bill traite de la réglementation au sujet des genres de particuliers qui peuvent acheter des armes à feu, obtenir des libérations conditionnelles, et de ceux qui sont classés comme délinquants sexuels dangereux; le bill traite de plus de la surveillance électronique. Les députés peuvent être d'accord avec certains des articles du bill, mais non avec d'autres. C'est pourquoi nous avons demandé à plusieurs reprises que le bill soit divisé.

Notre parti a appuyé le ministre les années précédentes et cette année encore en ce qui concerne l'adoption d'une mesure législative qui restreindrait le genre de particuliers qui peuvent acheter des fusils. A notre avis, il est essentiel que ceux qui achètent des armes dangereuses puissent au moins convaincre les autorités qu'ils n'ont pas de casier judiciaire, qu'ils ne sont pas psychopathes, qu'ils sont suffisamment âgés et qu'ils ont une formation suffisante pour manier des armes dangereuses.

Le gouvernement nous a présenté cette proposition sur le contrôle des armes à feu. C'est une version très édulcorée de la précédente. Je ne crois pas un instant qu'elle empêchera les criminels de perpétrer leurs forfaits ni qu'elle diminuera grandement le nombre de décès résultant d'un mauvais maniement des armes à feu. Son seul effet sera de restreindre l'achat des armes à feu à partir du moment où elle sera adoptée. Elle n'aura aucun effet en ce qui concerne l'enregistrement des millions d'armes à feu déjà en circulation. Cependant, une demi-mesure est toujours mieux que rien. Je crois que ces dispositions constituent un premier pas très prudent. On tente de ménager la chèvre et le chou. Que pouvons-nous attendre d'autre de ce gouvernement? Il ne s'est jamais fait remarquer par son attitude ferme et résolue. Il fait un pas en avant et deux en arrière. C'est ce qu'il a encore réussi à faire dans ce cas-ci.

Il s'agit d'une loi faible en ce qui concerne le contrôle des armes à feu, mais c'est mieux que rien. Elle nous donnera la possibilité de nous assurer qu'à l'avenir les armes à feu ne seront pas vendues à des individus qui ne devraient pas avoir le droit d'en faire l'acquisition. Nous pourrons mettre au point des techniques d'enregistrement au cours des années à venir dans l'espérance que ces dispositions seront encore renforcées. Nous sommes en faveur de mesures législatives visant à contrôler la vente des armes à feu à canon long. Cependant, le ministre nous place dans une position telle que si nous voulons adopter ces dispositions en troisième lecture, nous devrons